



Par dépôt électronique seulement

Le 10 septembre 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Votre dossier : R-4333-2026
Notre dossier : LTG08338 MMC

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») relative aux informations requises aux fins de la planification d'audience du 3 septembre 2026.

1. Contexte

Le Distributeur rappelle que la décision [D-2026-045](#) définit les sujets qui seront examinés dans le présent dossier. Les sujets d'audience sont donc limités à ceux préalablement identifiés et autorisés par la Régie par la décision précitée.

Le Distributeur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que l'audience prévue du 1^{er} au 9 octobre soit terminée dans le délai prescrit par la Régie.

Le Distributeur a pris connaissance des demandes de reconnaissance de statut d'expert de trois (3) intervenants, soit Keel, Regroupement ASIC, First Block, Flumen, HIVE et MWC et RNCREQ. Le Distributeur demande à la Régie d'encadrer l'expertise de M. Philips Raphals afin que celle-ci ne déborde pas sur la méthodologie d'établissement du coût évité en énergie de long terme, laquelle doit être revue dans le cadre du prochain Plan d'approvisionnement comme demandé par la Régie dans la décision D-2026-033¹.

Le Distributeur précise que les informations ci-après sont fournies sont celles disponibles et donc sujettes à changement.

¹ Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, [D-2026-033](#), par. 150.

2. Thèmes et témoins du Distributeur

Le Distributeur compte présenter trois (3) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront constitués des personnes suivantes :

Panel 1	Josyane Fortin <i>Directrice principale – Offres énergétiques clientèle et tarification</i>	Allocution d'ouverture HQD-1, Document 1.1 (section 1)
	Luc Dubé <i>Directeur – Stratégie tarifaire</i>	Aspects réglementaires
Panel 2	Sarah Trabelsi <i>Cheffe – Coûts et tarification</i>	Aspects tarifaires HQD-1, Document 1.1 HQD-2, Documents 1.1 et 1.2 HQD-5, Documents 1 et 2
	Luc Dubé <i>Directeur – Stratégie tarifaire</i>	Aspects tarifaires et réglementaires HQD-1, Document 1.1 HQD-2, Documents 1.1 et 1.2 HQD-5, Documents 1 et 2
Panel 3 (Experts)	Alexis Renaud-Bezot <i>Associé – Dunsky Énergie + Climat</i>	Balisage des tarifs pour centre de données HQD-1, Document 1.2
	Shan Campeau <i>Analyste principal – Dunsky Énergie + Climat</i>	Balisage des tarifs pour centre de données HQD-1, Document 1.2

Les *curriculum vitae* seront déposés préalablement à l'audience.

Le Distributeur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes pour l'allocution d'ouverture du panel 1 et pour la présentation du panel 2 ainsi que trente (30) minutes pour celle du panel 3.

3. Contre-interrogatoires des intervenants

Le Distributeur se réserve une période d'environ :

- quatre-vingt-dix (90) minutes pour l'intervenant Regroupement ASIC, First Block, Flumen, HIVE et MWC;
- soixante (60) minutes respectivement pour les intervenants Coalition des centres de données, AQCIE-CIFQ, ROEE et Google;
- quarante-cinq (45) minutes respectivement pour les intervenants Keel, RNCREQ, AHQ-ARQ et FCEI;
- trente (30) minutes pour l'intervenant CDQ;
- quinze (15) minutes respectivement pour les intervenants RTIEÉ et OC.

Ces périodes pourraient être ajustées selon le déroulement de l'audience.

4. Argumentation

Le Distributeur prévoit une argumentation présentée oralement d'environ soixante (60) minutes.

Le Distributeur précise qu'il commentera dans cette argumentation l'avis au Procureur Général du Québec déposé respectivement par les intervenants AQCIE-CIFQ, Keel et le Regroupement ASIC, First Block, Flumen, HIVE et MWC conformément aux articles 76 et 77 du C.p.c. Avec le plus grand égard, le Distributeur suggère aux participants de s'inspirer de ce qui précède pour leurs prestations respectives.

5. Moyens préliminaires

Compte tenu qu'il reste plusieurs semaines avant le début de l'audience et que l'analyse de la preuve et des mémoires des intervenants est en cours, le Distributeur entend indiquer à la Régie au plus tard le 24 septembre 2026, s'il présentera des moyens préliminaires. Le cas échéant, un exposé de ces moyens sera déposé à la Régie dans ce même délai.

6. Traduction simultanée

Tel que demandé par la Régie dans sa lettre, le Distributeur a communiqué avec les intervenants Google et Regroupement ASIC, First Block, Flumen, HIVE et MWC qui ont déposé leur preuve respective en version anglaise. Il informe ainsi la Régie avoir reçu une demande de leur part pour des services de traduction simultanée.

Aussi, bien qu'il ne requière pas la traduction simultanée de ses propres témoignages, le Distributeur estime que ces services sont nécessaires afin d'assurer la compréhension de tous les participants de l'audience, incluant celle de ses propres témoins, ainsi que la bonne gestion de l'instance.

Dans ce contexte, le Distributeur demande à la Régie de prendre les arrangements nécessaires afin d'assurer des services de traduction simultanée.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ, avocate
MMC/im